



CONFEDERATION
DES SYNDICATS MEDICAUX FRANCAIS



79 rue Tocqueville, 75017 PARIS

Le 24 août 2010

Pourquoi les rhumatologues doivent voter pour les listes C.S.M.F ?

Où en est-on ?

Le **rhumatologue** a connu de nombreuses évolutions positives ces dernières années grâce à l'action de la CSMF :

La reconnaissance du rôle de consultant du rhumatologue de proximité de plus en plus apprécié des médecins traitants dans la plupart des régions. En témoigne l'augmentation des C2 dont l'utilisation s'est élargie par la convention à tous les rhumatologues.

La mise en place de la CCAM technique a ouvert la voie à une revalorisation significative des actes techniques en particulier l'obtention du tarif cible pour certains actes fréquents.

Le remboursement de l'ostéodensitométrie avec la possibilité de pouvoir coter dans le même temps une consultation.

> grâce au soutien apporté par la CSMF le revenu net moyen du rhumatologue en Secteur 1 bondissait de 16,28% en 2007, mais malheureusement, en 2008 l'intrusion dans le paysage conventionnel de MG-France, et de son allié objectif la FMF, a signifié l'arrêt de toute avancée pour les rhumatologues traduite dans les chiffres par une baisse de -1,42% des revenus.

En 2009, les résultats sont bien pire du fait de la décote des actes de radiologie approuvée en CHAP par MG France et qui pénalise scandaleusement les rhumatologues tout comme les radiologues.

Ce que la CSMF propose

- > la prise en compte du coût de la pratique dans la CCAM technique et la revalorisation annuelle du point travail
- > **une nouvelle rémunération des consultations identique pour tous.** Le C et le CS sont dépassés, il faut les remplacer par une lettre clé (CM) utilisable par tous les praticiens avec plusieurs niveaux pour en rémunérer plus justement le contenu, la durée et la difficulté.
- > l'introduction, en complément du paiement à l'acte d'**une rémunération diversifiée**, notamment des forfaits pour aider le médecin, entre autres, à déléguer à du personnel spécifique le poids des tâches administratives.
- > de prendre en compte la situation financière inacceptable des spécialités cliniques à travers un forfait du coût de la pratique favorisant leur regroupement et une meilleure lisibilité (plateaux cliniques, maisons des spécialistes).

La CSMF propose une convention bouclier pour protéger les médecins contre la loi Bachelot et la toute-puissance des ARS.

La CSMF ne signera pas de nouvelle convention sans les moyens nécessaires.

La CSMF exige la suppression du mécanisme pervers qui permet au gouvernement de repousser l'application sine die des revalorisations signées. Tout accord signé devra être appliqué aux échéances

La Rhumatologie est une spécialité médicotéchnique où l'acte technique est toujours précédé et suivi d'un acte clinique. Aussi pour le rhumatologue la CCAM clinique est primordiale. Une hiérarchisation des actes réévaluera significativement l'acte de consultation clinique approfondie, particulièrement les consultations initiales et les synthèses annuelles dans les pathologies chroniques. Elle devra permettre d'associer dans le même temps l'acte clinique à l'acte technique (comme cela existe déjà pour l'ostéodensitométrie)

Le secteur optionnel devra être ouvert à la rhumatologie.

Dr. Jean François REY,
Président de l'U.M.E.S.P.E./CSMF

Dr. Vincent DIEBOLT,
Représentant du SNMR
au Bureau de l'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F.

Si vous voulez dire STOP au massacre de la médecine spécialisée ne laissez pas passer cette occasion d'exprimer votre ras-le-bol ! Le gouvernement doit en tenir compte ! Trop c'est trop !

VOTEZ UTILE, VOTEZ CSMF !

Toutes les informations sur les élections aux URPS et les prises de positions de la CSMF sur : www.elections.csmf.org